**FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR L’ECOLE**

**Coordonnées de l’établissement**

ECOLE FRANCAISE ANDRE MALRAUX - 01 BP 194 BOBO DIOULASSO - BURKINA FASO

Tél. : (226) **20-97-12-15**/ **78-51-51-43** / **75-52-88-80**

Courriel : [**3310002D@aefe.fr**](mailto:3310002D@aefe.fr)Site Internet : [**http://www.ecolefrancaise-bobodioulasso.com**](http://www.ecolefrancaise-bobodioulasso.com)

Proviseur : **Patrice OUTIN**

Président de l’APE : **M. Alexandre ZANNA**

#### Conditions et Formalités d’Inscription

L’école est ouverte aux enfants de toutes nationalités. Elle est laïque.

Les familles doivent se présenter à l’école munie d’un livret de famille ou d’un extrait d’acte de naissance complet au nom de l’élève, du carnet de vaccinations à jour ainsi que, le cas échéant, du certificat de radiation de l’établissement précédent et du dossier scolaire.

Si les élèves arrivent d’un autre système scolaire, des tests d’entrée et de positionnement pourront être imposés (50 000FCFA).

**Cycles préparés à l’école française**

**Maternelle** : **T**oute **P**etite et **P**etite **S**ections ; **M**oyenne et **G**rande **S**ections.

**Elémentaire** : CP, CE1, CE2, CM1, CM2.

**Collège** : - 6ème à la 3ème.

**Lycée :** 2nde, 1ère, Terminal (convention CNED)

Les langues vivantes au collège sont l’Anglais en LV1 et l’Espagnol en LV2.

L’école prépare tous les élèves au Brevet des Collèges dont les épreuves se déroulent dans notre établissement.

*NB* : Scolarité payable 40 % en septembre ; 30 % en décembre et 30 % en mars.

Remise de 20% sur la scolarité du 3ème enfant et plus.

Frais de 1ère inscription de 200 000 Fcfa (304,90€) par enfant payable à l’inscription. Le versement de ces frais garantit une place à l’enfant. Ils ne sont pas remboursables.

Participation à l’achat du matériel scolaire pour tous les élèves du CP à la 3ième, facturée aux parents au 1er trimestre (primaire 35 000, collège jusqu’à 60 000 FCFA) en fonction de l’équipement de l’élève.

Le tarif annuel ne peut être réduit que dans deux cas :

* En cas d’arrivée tardive, seuls les frais d’inscription et ceux des périodes de scolarisation sont dus.
* En cas de départ, le trimestre entamé est entièrement dû.
* En cas de départ anticipé avec retour à la rentrée suivante, les frais de trimestres intermédiaires seront facturés.

TOUTE SOMME ENCAISSEE EST NON REMBOURSABLE.